

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3297

9 décembre 2015

### SOMMAIRE

|  |        |   |        |
|--|--------|---|--------|
| Crossworlds Solution S.à r.l. ....                   | 158239 | Société européenne d'investissement et promotion S.à r.l. ....                      | 158227 |
| H.I.G. Luxembourg Holdings 46 S.à r.l. ....          | 158243 | Solas Capital Investments S.à r.l. ....   | 158228 |
| LOGOS IT Services S.A. ....                          | 158227 | Subsea 7 S.A. ....  | 158228 |
| Murano Invest S.à r.l. ....                          | 158256 | Swiss Life Funds (Lux) Global Infrastructure Opportunities Management S.à r.l. .... | 158232 |
| panem S.à r.l. ....                                  | 158255 | Talk finance S.à.r.l. ....  | 158243 |
| PL Investments I S.A. ....                           | 158232 | Techprint S.A. ....   | 158254 |
| Poyang S.à r.l. ....                                 | 158254 | Travelplace S.A. ....   | 158242 |
| Remco (Luxembourg) Holding SA ....                   | 158256 | Versailles ....   | 158255 |
| Samsonite International S.A. ....                    | 158236 | Weatherford European Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....                            | 158236 |
| Screenfox S.A., SPF ....                             | 158256 | Weatherford HCC Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....                                 | 158255 |
| SES Astra ....                                       | 158236 | Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Participations S.C.A. ....                          | 158210 |
| SIA Holding Luxembourg S.à r.l. ....                 | 158237 |   |        |
| SIA Holding Luxembourg S.à r.l. ....                 | 158239 |   |        |
| SIA Partners Luxembourg S.à r.l. ....                | 158237 |   |        |
| SIA Partners Luxembourg S.à r.l. ....                | 158239 |   |        |
| Sireo Immobilienfonds No. 4 Milano III S.à r.l. .... | 158210 |   |        |
| Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Milano S.à r.l. .... | 158227 |   |        |

**Sireo Immobilienfonds No. 4 Milano III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.802.

Aus seinem Rücktrittsschreiben vom 27.05.2015 geht hervor, dass das Mandat von Herrn Christian Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 15. Juni 2015 beendet wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Oktober 2015.

*Für die Gesellschaft*

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2015168644/13.

(150186057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

**Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Participations S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 146.789.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of September.

Before Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Participations S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares ("société en commandite par actions"), having its registered office at 55, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, a notary residing in Sanem, on 16 June 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial C") number 1372 of 16 July 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.789 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 12 January 2015, published in the Mémorial C number 1000 of 15 April 2015.

The Meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing at with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Marisa GOMES, employee, professionally residing at 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Laetitia ZUANEL, employee, professionally residing at 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to act that:

I. The name of the shareholders and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders present, the proxy-holders of the shareholders represented and by the members of the Meeting. The list and the proxies, signed "ne varietur" by the appearing persons, the members of the bureau and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that the 15,506 (fifteen thousand five hundred and six) class A shares, the 15,508 (fifteen thousand five hundred and four) class B shares, the class C share and the 4 (four) class D shares of the Company, all with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the Meeting. The Meeting is therefore validly constituted and may validly resolve on its agenda known to the shareholders present or represented.

III. The shareholders represented as stated above declare having had full knowledge of the agenda of the Meeting so that the Meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The agenda of the Meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the full restatement of the articles of association of the Company;
3. (i) Acknowledgement of the resignations of Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. and Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l. as managers of the Company and (ii) approval of the appointments of Mr. Philippe Coen, Mr. Mark Kiely, Mrs. Linda Bagley as category A managers of the Company and Mr. Wim Van Lommel, Mrs. Cornelia Mettlen and Mrs. Brigitte Denis as category B managers of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Meeting, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is unanimously resolved that the shareholders of the Company waive their right to the prior notice of the current Meeting. The shareholders of the Company acknowledge being sufficiently informed on the agenda of the Meeting and consider the Meeting validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders of the Company within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is unanimously resolved to approve the transfer of the Company's Class A Shares and Class B Shares by respectively (a) Wedco One (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 55, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.187 and (b) Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 55, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.216, to their shareholders as a result of their liquidation.

It is thus unanimously resolved to fully restate the articles of the articles of association of the Company so as to read as follows:

**"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established among the unlimited partners (actionnaires commandités), and the limited partners (actionnaires commanditaires) that may from time to time acquire shares therein, a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares, a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Participations S.C.A.".

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the municipality of the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the City of Luxembourg by a resolution of the Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers.

In the event that in the view of the Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may directly or indirectly through a branch provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest directly or indirectly through a branch in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may directly or indirectly through a branch borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may directly or indirectly through a branch carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 32 of the Articles of Incorporation. The consent of each of the unlimited partners shall be required in respect of such liquidation.

**Chapter II. - Capital, Shares**

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand nineteen Euro (EUR 31,019) divided into fifteen thousand five hundred six (15,506) class A shares (the "Class A Shares"), fifteen thousand five hundred

eight (15,508) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partner(s) (associés commandité (s)), in representation of their unlimited partnership interest in the Company, and one (1) class C share (the "Class C Share") and four (4) class D shares (the "Class D Shares"), which shall be held by the limited partner(s) (associés commanditaire (s)). Each issued share of each class has a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Laws or by the Articles of Incorporation, including in particular with respect to distribution of dividends or allocation of liquidation proceeds by the Company, as set out in articles 31 and 32 of these Articles of Incorporation.

In addition to the issued capital, there may be set up premium accounts, to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of share premium on the Company's share premium account (the "Global Share Premium Account") shall be available and belong to the shareholders of the Company, proportionate to their respective shareholding, except if specifically allocated to a specific share premium account (the "Specific Share Premium") attached to certain shares by a decision of the shareholders, in which case it shall be exclusively reserved to the benefit of the holder(s) of such shares. Such shares, to which a Specific Share Premium is attached, shall not be entitled to the share premium on the Company's Global Share Premium Account.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

The Class A Shares and Class B Shares will be in the form of registered shares only.

The holders of the Class A Shares and Class B Shares may freely transfer their Class A Shares and Class B Shares, except if following such transfer they cease to hold any Class A Share or Class B Share. In such a case, the transfer will be subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as Manager(s) of the Company after the relevant transfer. The Articles of incorporation will be amended accordingly. Any transfers of Class A Shares and/or Class B Shares not approved by the shareholders in accordance with the foregoing provisions shall be unenforceable against the Company.

The Class C Shares and the Class D Shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form. The Class C Shares and the Class D Shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

The issuance of bearer shares shall be made in compliance with the provisions of the law of 28 July 2014 on compulsory deposit and immobilisation of shares and units in bearer form (the "28 July 2014 Law"). In particular, bearer shares shall be deposited with a professional depository appointed by the Managers and to be chosen from a list of professionals established in the Grand-Duchy of Luxembourg provided in the 28 July 2014 Law.

The transfer of bearer shares shall be made in accordance with the provisions of the 28 July 2014 Law.

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Managers shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Managers to do so.

In the event that the new shares are to be subscribed for by contribution in kind, or the existing shareholders do not exercise their preferential subscription right, or the preferential subscription right is limited or withdrawn in accordance with the foregoing provisions, the newly issued shares may be subscribed by non shareholders.

**Art. 8. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own Class C Shares or Class D Shares, but not its Class A Shares or Class B Shares. The acquisition and holding of its own Class C Shares or Class D Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

### Chapter III. - Managers, Supervisory board

**Art. 9. Management.** The Company shall be managed by a board of managers (the “Managers” and each member of the board individually, a “Manager”) comprising at least three members in accordance with the provisions of the Laws and composed of one or several category A manager(s) and one or several category B managers.

The Managers whether shareholders or not, shall be appointed for a period not exceeding six years (renewable) and designated as category A managers or category B managers by the general meeting of shareholders, which may at any time and ad nutum remove them.

Their remuneration shall be determined by the general meeting of shareholders.

In case of vacancy of a seat at the board, the Managers may co-opt a new Manager whose appointment shall be confirmed at the next general meeting of shareholders.

The board of Managers may elect from among its members a chairman who in case of tie vote, shall have a casting vote and who may choose a secretary, who need not be a Manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of Managers and of the resolutions of the shareholders. The chairman will preside at all meetings of the board of Managers. In his absence, the other members of the board of Managers will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of Managers is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two Managers so request.

Written notice of any meeting of the board of Managers shall be given to all the Managers at least three (3) calendar days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of Managers.

No such written notice is required if all the members of the board of Managers are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by mail, e-mail or by telefax, of each member of the board of Managers.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the board of Managers by appointing in writing, whether in original, by mail, e-mail or by telefax, another Manager as his or her proxy. A Manager may represent more than one of his or her colleagues.

The board of Managers can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager. Decisions are taken by the majority of the members present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Managers may participate in a meeting of the board of Managers by means of telephone conference or similar communication equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the Managers at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

The deliberations of the board of Managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. The signatures of such resolutions may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, e-mail or other similar telecommunication means.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Managers.



**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Managers may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of their choice.

The Managers may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of their choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Managers, within the limits of such special power.

**Art. 12. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the general meeting of shareholders, the Managers may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Managers in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 13. Conflicts of interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a Manager (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 14. Liability of the Managers - Indemnification.** The unlimited partners shall be jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited partners shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

The Company shall indemnify any Manager (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of their being or having been a Manager, (or directors, managers, officers or employees of any Manager), or officers or employees of the Company or members of the Supervisory Board, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct.

The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 15. Dissolution- Incapacity of the unlimited partners.** In case of death, dissolution, legal incapacity, removal, resignation, inability to act, bankruptcy or other situations of an unlimited partner, the Company will not be automatically dissolved and will continue to exist.

In that event, and in the absence of another unlimited partner, the vacancy shall be filed.

The Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until a general meeting of the shareholders is held, which such administrator shall convene within 15 (fifteen) days following his/its appointment.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 16. Supervisory Board.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board and/or the independent auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the

general meeting of shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders.

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an external auditor who shall be appointed or removed by the general meeting of shareholders.

**Art. 17. Advisory Powers of the Supervisory Board.** In addition to its statutory audit functions, the Supervisory Board may be consulted by the Managers on such matters as the Managers may determine from time to time.

**Art. 18. Meetings of the Supervisory Board.** The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the "Secretary").

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. Any Member of the Supervisory Board may represent one or several members of the Supervisory Board.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided that said conference call, videoconference or other similar means of communication be initiated from Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

**Art. 19. Minutes of the Meetings of the Supervisory Board.** The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) and will be kept at the registered office of the Company. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board acting jointly.

#### Chapter IV. - Shareholders

**Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders.** The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 21. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held on the twenty-fifth of January of each year at 3:00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 22. Other General Meetings.** The Managers or the Supervisory Board may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 23. Notice of General Meetings.** Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 24. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as his proxy-holder.

Shareholders may participate in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, provided that said videoconference or other similar means of communication be initiated from Luxembourg. Any shareholder participating in a general meeting of shareholders by such videoconference or any other similar means of telecommunication shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

**Art. 25. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

**Art. 26. Adjournment.** The Managers may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Managers must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto. The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 27. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers (formulaires) expressed in the English language.

Any ballot paper shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and/or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper shall be deemed to have been received:



(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Save as otherwise provided in the Articles of Incorporation, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of each of the unlimited partners.

**Art. 28. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxy-holders, who so request.

Said minutes must be kept at the registered office of the Company.

#### Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 29. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of October and ends on the last day of September of each year.

**Art. 30. Adoption of Financial Statements.** The Managers shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 31. Distribution of Profits.** The unconsolidated profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In any year in which the Company has sufficient funds available for distribution, drawn from net profits and from available reserves, including share premium account, Class A shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than four per cent (4%) of the nominal capital with respect to such shareholder's shares in the Company, Class B shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than five per cent (5%) of the nominal capital with respect to such shareholder's shares in the Company, Class C shareholders and Class D shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than six per cent (6%) of the nominal capital with respect to such shareholder's shares in the Company. Any additional dividend distributions to the shareholders for such year shall be made in such amounts as are agreed to by the shareholders.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Managers may pay out an advance payment on dividends to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares. The Managers fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 32. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by such person(s) (who may be physical person(s) or legal entity/(-ies)) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority;

(i) first, to creditors other than shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities and the expenses of liquidation;

(ii) second, to the shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities to shareholders; and

(iii) third, to the payment of liquidation allocations to holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares in such amount as are agreed to by the shareholders; provided that, so long as the net assets of the Company are sufficient in amount, in no event shall the shareholders be distributed less than the amount equal to the nominal capital of their shares in liquidation of their interests in the Company.

### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 33. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

#### *Third resolution:*

It is unanimously resolved to acknowledge the resignations of Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. and Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l. as managers of the Company with effect as of the date hereof.

It is then unanimously resolved to approve the appointments of the following persons as category A managers of the Company, with effect as from the date hereof and until the annual general meeting of the shareholders of the Company which shall take place in 2021:

- Mr. Philippe Coen, with professional address at 25, quai Panhard et Levassor - CS 91378, 75644 Paris Cedex 13, France;

- Mr. Mark Kiely, with professional address at 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, London W6 9PE, United Kingdom; and

- Mrs. Linda Bagley, with professional address at 500 Buena Vista Street, Burbank, CA 91521, United States of America.

It is further unanimously resolved to approve the appointments of the following persons as category B managers of the Company, with effect as from the date hereof and until the annual general meeting of the shareholders of the Company which shall take place in 2021:

- Mr. Wim Van Lommel, with professional address at 55, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mrs. Cornelia Mettlen, with professional address at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Brigitte Denis, with professional address at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.

It is finally unanimously resolved to confirm the mandates of Mrs. Nicola Keat, Mrs. Marsha Reed and Mr. Peter Wiley as members of the supervisory board of the Company as from 3 June 2015 until today's date. It is further unanimously resolved to renew the mandates of Mrs. Nicola Keat, Mrs. Marsha Reed and Mr. Peter Wiley until the annual general meeting of the shareholders of the Company which shall take place in 2021.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de septembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Participations S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social sis au 55, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, en date du 16 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1372 du 16 juillet 2009, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.789 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Francis Kessler, alors notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 janvier 2015, publié au Mémorial C numéro 1000 du 15 avril 2015.

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne en qualité de secrétaire Madame Marisa GOMES, employée, résidant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée nomme en tant que scrutateur Madame Laetitia ZUANEL, employée, résidant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Le nom des actionnaires ainsi que le nombre d'actions détenues par ceux-ci figurent sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres de l'Assemblée. La liste et les procurations, signées ne varientur par les personnes comparantes, les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que les 15.506 (quinze mille cinq cent six) actions de catégorie A, les 15.508 (quinze mille cinq cent huit) actions de catégorie B, l'unique action de catégorie C et les 4 (quatre) actions de catégorie D, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement se prononcer sur les points à l'ordre du jour connus des actionnaires présents ou représentés.

III. Les actionnaires représentés tel que décrit ci-dessus déclarent avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Approbation de la refonte complète des statuts de la Société;
3. (i) Reconnaissance des démissions de Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. et Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l. de leur mandat de gérants de la Société et (ii) approbation des nominations de M. Philippe Coen, M. Mark Kiely, Mme Linda Bagley en tant que gérants de catégorie A de la Société et de M. Wim Van Lommel, Mme Cornelia Mettlen et Mme Brigitte Denis en tant que gérants de catégorie B de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Assemblée, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est unanimement décidé que les associés de la Société renoncent à leur droit de convocation préalable afférent à la présente Assemblée. Les associés de la Société reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée et considèrent l'Assemblée valablement convoquée et, en conséquence, acceptent de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des associés de la Société dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est unanimement décidé d'approuver le transfert des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B de la Société respectivement de (a) Wedco One (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 55, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.187 et (b) Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 55, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.216 à leurs associés, suite à leur liquidation.

Il est ainsi unanimement décidé refondre entièrement les statuts de la Société afin de les lire comme suit:

### **"Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les actionnaires commandités, et les actionnaires commanditaires qui peuvent de temps à autre acquérir des actions, une société en commandite par actions (la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Participations S.C.A.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision des Gérants.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer

provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les organes ou les personnes à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une succursale des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une succursale dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une succursale sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la société peut effectuer directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une succursale toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, selon le cas, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 32 des Statuts. L'accord de chacun des Gérants sera requis pour une telle liquidation.

## Chapitre II. - Capital, Actions

**Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis est fixé à trente et un mille dix-neuf euros (31.019,- EUR) représenté par quinze mille cinq cent six (15.506) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et quinze mille cinq cent huit (15.508) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui doivent être détenues par les associés commandités, en représentation de leur engagement indéfini dans la Société, et une (1) action de catégorie C (l'«Action de Catégorie C») et quatre (4) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D») qui doivent être détenues par les associés commanditaires. Chaque action émise de chaque catégorie a une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques sauf stipulation contraire des Lois ou des Statuts, notamment eu égard aux droits afférents aux distributions de dividendes ou à l'attribution du boni de liquidation par la Société, tels que définis aux articles 31 et 32 des Statuts.

En complément du capital émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de prime d'émission sur le compte de prime d'émission de la Société (le «Compte Global de Prime d'Emission») est à la disposition et appartient aux actionnaires de la Société, en proportion de leur participation respective, sauf si cette prime d'émission est spécifiquement allouée à un compte Spécifique de prime d'émission (la «Prime d'Emission Spécifique») attachée à certaines actions par décision des actionnaires, auquel cas cette prime d'émission sera exclusivement réservée au bénéfice du/des détenteur(s) de ces actions. Ces actions, auxquelles une Prime d'Emission Spécifique est attachée, ne confèrent aucun droit dans le Compte Global de Prime d'Emission.

**Art. 6. Actions.** Chaque action donne droit à une voix.

Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B seront seulement nominatives.

Les propriétaires d'Actions de Catégorie A et les propriétaires d'Actions de Catégorie B peuvent librement céder leurs Actions de Catégorie A et leurs Actions de Catégorie B, sauf si à la suite de cette cession ils cessent de détenir une Action de Catégorie A ou une Action de Catégorie B. Dans un tel cas, la cession ne sera autorisée qu'à condition que les actionnaires (i) approuvent cette cession selon les conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, si nécessaire, quelle(s) personne(s) doit agir comme Gérant(s) de la Société après la cession. Les Statuts seront modifiés en conséquence. Toute cession d'Actions de Catégorie A et/ou d'Actions de Catégorie B non approuvée par les actionnaires conformément aux dispositions qui précèdent est inopposable à la Société.

Les Actions de Catégorie C et les Actions de Catégorie D seront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives. Les Actions de Catégorie C et les Actions de Catégorie D sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à regard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

L'émission d'actions au porteur sera effectuée en conformité avec les dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la "Loi du 28 Juillet 2014"). En particulier, les actions au porteur devront

être déposés auprès d'un professionnel dépositaire nommé par les Gérants et devant être choisi parmi une liste de professionnels établis au Grand-Duché de Luxembourg établie dans la loi du 28 Juillet 2014.

La cession d'actions au porteur sera effectuée conformément aux dispositions de la Loi du 28 Juillet 2014.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Les Gérants fixeront le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser les Gérants à le faire.

Dans l'hypothèse où de nouvelles actions sont à souscrire par un apport en nature, ou que les actionnaires existants n'exercent pas leur droit de souscription préférentiel, ou que le droit de souscription préférentiel est limité ou supprimé conformément aux dispositions qui précèdent, les nouvelles actions pourront être souscrites par des non actionnaires.

**Art. 8. Rachat d'actions.** La Société peut racheter ses propres Actions de Catégorie C ou de Catégorie D, mais non ses Actions de Catégorie A ou ses Actions de Catégorie B. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Catégorie C ou de Catégorie D s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

### Chapitre III. - Gérants, Conseil de surveillance

**Art. 9. Gestion.** La Société est gérée par un conseil de gérance (les «Gérants») et chaque membre du conseil individuellement, un «Gérant») comprenant au moins trois membres conformément aux dispositions des Lois et composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B.

Les Gérants, actionnaires ou non, seront nommés pour une période n'excédant pas six années (renouvelable) et seront désignés en tant que gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B par l'assemblée générale des actionnaires, qui peut à tout moment et ad nutum les révoquer.

Leur rémunération sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un siège au conseil, les Gérants peuvent coopter un nouveau Gérant dont la nomination sera confirmée à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil de gérance peut désigner parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant et qui pourra choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance et des résolutions des actionnaires. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, les autres membres du conseil de gérance nommeront, par un vote à la majorité simple des gérants présents ou représentés, un nouveau président pro tempore qui présidera les conseils appropriés.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par le président, aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert. Il peut être convoqué chaque fois que deux Gérants le requièrent.

Des convocations écrites à chaque réunion du conseil de gérance seront données à tous les Gérants au moins trois (3) jours en avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Une telle convocation écrite n'est pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et si ils reconnaissent avoir été dûment informés et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il



peut être renoncé à la convocation écrite par consentement par écrit, soit en original, soit par lettre, e-mail ou par téléfax, de chaque membre du conseil de gérance.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution adoptée par conseil de gérance.

Tout Gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, soit en original soit par lettre, e-mail ou par téléfax un autre gérant pour le représenter. Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes participants à cette réunion de s'écouter et de se parler et une telle participation à une réunion du conseil de gérance constituera une présence en personne à la réunion, à condition que toutes les actions approuvées par les Gérants à cette réunion seront reproduites par écrit sous forme de résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures de ces résolutions peuvent apparaître sur un seul document ou sur multiple copies d'une résolution identique et peuvent être transmises par lettre, fax, e-mail ou autres moyens de télécommunication.

Les associés commanditaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs du Gérant ou des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de leur choix.

Les Gérants peuvent également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Rémunération et Dépenses du Gérant ou des Gérants.** Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 13. Conflits d'Intérêts.** Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un Gérant (ou l'un quelconque de ses administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoir, actionnaire, directeur ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 14. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les actionnaires commandités sont responsables conjointement et solidairement de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

La Société indemnifiera tout Gérant (ou l'un quelconque de ses administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, leurs successeurs, héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raison-

nables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (ou d'administrateurs, gérants, directeurs ou employés du Gérant), ou de directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 15. Dissolution - Incapacité des actionnaires commandités.** En cas de décès, dissolution, incapacité légale, révocation, démission, empêchement, faillite ou d'autres situations de concours dans le chef d'un actionnaire commandité, la Société ne sera pas automatiquement dissoute et continuera à exister.

Dans ce cas, et en l'absence d'un autre actionnaire commandité, il sera pourvu à son remplacement.

Le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires, que cet administrateur devra convoquer dans les 15 (quinze) jours suivants sa nomination.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16. Conseil de Surveillance.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (s'il y en a) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises indépendant qui doit être nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 17. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance.** En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par les Gérants sur les sujets que ces derniers peuvent déterminer occasionnellement.

**Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance.** Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins des membres en fonction est présente ou représentée. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les uns avec les autres, à condition qu'une telle conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire soit initié depuis le Luxembourg. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut prévoir des règles supplémentaires dans son règlement intérieur concernant ce qui précède.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

**Art. 19. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a) et maintenus au siège social de la Société. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux (2) membres du Conseil de Surveillance, agissant conjointement.

#### Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

**Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

**Art. 21. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le vingt-cinquième jour de janvier de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 22. Autres Assemblées Générales.** Les Gérants aussi bien que le commissaire peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10 %) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, seront tenues au siège social de la Société ou tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 23. Convocation des Assemblées Générales.** Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 24. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Les actionnaires peuvent participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification à condition qu'une telle visioconférence ou autre moyen de communication similaire soit initié depuis Luxembourg. Tout actionnaire participant à une assemblée générale par visioconférence ou autre moyen de communication similaire sera considéré comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

**Art. 25. Procédure.** Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par les Gérants, ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 26. Prorogation.** Les Gérants peuvent proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Ils doivent le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20 %) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 27. Vote.** Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominatif, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord de chacun des Gérants.

**Art. 28. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Lesdits procès-verbaux doivent être maintenus au siège social de la Société.

## Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 29. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour d'octobre de chaque année et s'achève le dernier jour de septembre de l'année suivante.

**Art. 30. Approbation des Comptes Annuels.** Les Gérants préparent les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

**Art. 31. Distribution des Bénéfices.** Les bénéfices non consolidés d'un exercice donné, après déduction des frais généraux et d'exploitation, des charges et amortissements, constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve requise par la loi. Toute affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve atteindra dix pour cent (10 %) du capital émis de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires sous forme de dividende.

Pour toute année où la Société dispose de fonds disponibles suffisants pour procéder à des distributions, pris sur les bénéfices nets ou les réserves disponibles, y compris le compte prime d'émission, les propriétaires d'Actions de Catégorie A auront droit à une distribution de dividendes pour l'année considérée d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à quatre pourcent (4 %) de la valeur nominale des actions de la Société détenues par cet actionnaire, les propriétaires d'Actions de Catégorie B auront droit à une distribution de dividendes pour l'année considérée d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à cinq pourcent (5 %) de la valeur nominale des actions de la Société détenues par cet actionnaire, et les propriétaires d'Actions de Catégorie C et de Catégorie D auront droit à une distribution de dividendes pour l'année considérée d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à six pourcent (6 %) de la valeur nominale des actions de la Société détenues par cet actionnaire. Toute distribution de dividendes supplémentaires aux actionnaires pour l'année considérée sera faite pour des montants tels que convenus par les actionnaires.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux propriétaires d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie C et d'Actions de Catégorie D. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

#### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 32. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et avoirs de la Société seront répartis selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, aux créanciers autres que les actionnaires pour le règlement (soit par paiement, soit par constitution d'une provision pour ce paiement) de toutes les dettes et charges de la Société ainsi que les frais de sa liquidation;

(ii) deuxièmement, aux actionnaires pour le règlement (soit par paiement, soit par constitution d'une provision pour ce paiement) de toutes les dettes et charges de la Société envers ses actionnaires;

(iii) troisièmement, au paiement du boni de liquidation aux propriétaires d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie C et d'Actions de Catégorie D selon les montants déterminés par les actionnaires; étant entendu que, tant que l'actif net de la Société est suffisant, les actionnaires ne sauraient en aucun cas recevoir moins que la valeur nominale de leurs actions lors de la liquidation de la Société.

#### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 33. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

##### *Troisième résolution:*

Il est unanimement décidé d'accepter les démissions de Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. et de Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l. de leur mandat de gérants de la Société avec effet à la date des présentes.

Il est en outre unanimement décidé d'approuver les nominations des personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A de la Société, avec effet à compter de la date des présentes et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2021:

- M. Philippe Coen, avec adresse professionnelle au 25, quai Panhard et Levassor - CS 91378, 75644 Paris Cedex 13, France;

- M. Marc Kiely, avec adresse professionnelle au 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, Londres W6 9PE, Royaume-Uni; et

- Mme Linda Bagley, avec adresse professionnelle au 500 Buena Vista Street, Burbank, CA 91521, Etats-Unis d'Amérique.

Il est en outre unanimement décidé d'approuver les nominations des personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société, avec effet à compter de la date des présentes et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2021:



- M. Wim Van Lommel, avec adresse professionnelle au 55, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Cornelia Mettlen, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Brigitte Denis, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il est finalement unanimement décidé de confirmer les mandats de Mme Nicola Keat, Mme Marsha Reed et M. Peter Wiley en tant que membres du conseil de surveillance de la Société à compter du 3 juin 2015 jusqu'à la date d'aujourd'hui. Il est en outre unanimement décidé de renouveler les mandats de Mme Nicola Keat, Mme Marsha Reed et M. Peter Wiley jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2021

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document aux parties comparantes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Gomes, Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21956. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015169316/959.

(150186699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

**Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Milano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.832.

AUSZUG

Aus seinem Rücktrittsschreiben vom 27.05.2015 geht hervor, dass das Mandat von Herrn Christian Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 15. Juni 2015 beendet wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Oktober 2015.

*Für die Gesellschaft*

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2015168649/14.

(150186060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

**Société européenne d'investissement et promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.426.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 1100 du 7 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

*Notaire*

Référence de publication: 2015168650/12.

(150185863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

**LOGOS IT Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 65.954.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à L-NIEDERANVEN, en date 15 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 797 du 30 octobre 1998.

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 11 septembre 2014 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 2608 du 26 septembre 2014.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 29 juin 2015 que les mandats des membres du Conseil d'Administration et du délégué à la gestion journalière actuellement en fonction sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018, comme suit:

*Aux postes d'administrateurs:*

- Monsieur François GOURDON, directeur, demeurant professionnellement à 427, route de Thionville, L-5887 Alzingen.

- Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

- Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

*Au poste d'administrateur-délégué à la gestion journalière:*

- Monsieur François GOURDON, directeur, demeurant professionnellement à 427, route de Thionville, L- 5887 Alzingen.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

*Pour la société LOGOS IT SERVICES S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015169110/28.

(150186707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

---

**Subsea 7 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.172.

Les statuts coordonnés au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Diekirch, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168655/10.

(150186079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

---

**Solas Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.010,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 198.386.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh of October.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

CESCO Holding S.A. SPF, a public limited liability company (société anonyme) under the form of a private wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 183579 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Ms Carmen André, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "SOLAS CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l." having its registered office at 22 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 198.386 and incorporated pursuant to a deed of Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg dated 10 July 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number

2340 page 112.274 on 1 September 2015 (hereafter referred to as the “Company”). The Company's articles of incorporation (the “Articles”) have not been amended since that date.

The share capital of the Company is currently set at one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (parts sociales de catégorie A), twelve thousand five hundred (12,500) class B shares (parts sociales de catégorie B), twelve thousand five hundred (12,500) class C shares (parts sociales de catégorie C), twelve thousand five hundred (12,500) class D shares (parts sociales de catégorie D), twelve thousand five hundred (12,500) class E shares (parts sociales de catégorie E), twelve thousand five hundred (12,500) class F shares (parts sociales de catégorie F), twelve thousand five hundred (12,500) class G shares (parts sociales de catégorie G), twelve thousand five hundred (12,500) class H shares (parts sociales de catégorie H), twelve thousand five hundred (12,500) class I shares (parts sociales de catégorie I), and twelve thousand five hundred (12,500) class J shares (parts sociales de catégorie J), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of ten Euros (EUR 10.-) in order to raise it from its current amount of one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-) to one hundred twenty-five thousand and ten Euros (EUR 125,010.-) by creating and issuing one (1) new class A share (part sociale de catégorie A) together with a total share premium in an amount of thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euros (EUR 37,499.-), one (1) new class B share (part sociale de catégorie B) together with a total share premium in an amount of thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euros (EUR 37,499.-), one (1) new class C share (part sociale de catégorie C) together with a total share premium in an amount of thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euros (EUR 37,499.-), one (1) new class D share (part sociale de catégorie D), together with a total share premium in an amount of thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euros (EUR 37,499.-), one (1) new class E share (part sociale de catégorie E) together with a total share premium in an amount of thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euros (EUR 37,499.-), one (1) new class F share (part sociale de catégorie F) together with a total share premium in an amount of thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euros (EUR 37,499.-), one (1) new class G share (part sociale de catégorie G) together with a total share premium in an amount of thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euros (EUR 37,499.-), one (1) new class H share (part sociale de catégorie H) together with a total share premium in an amount of thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euros (EUR 37,499.-), one (1) new class I share (part sociale de catégorie I) together with a total share premium in an amount of thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euros (EUR 37,499.-) and one (1) new class J share (part sociale de catégorie J) together with a total share premium in an amount of thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euros (EUR 37,499.-) (together referred to as the “New Shares”);

b. Subscription and full payment by contribution in cash by the current sole shareholder of the Company of the New Shares together with share premium;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 5.1.1 of the articles of incorporation of the Company (Share Capital - share premium - reserves); and

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of ten Euros (EUR 10.-) in order to raise it from its current amount of one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-) to one hundred twenty-five thousand and ten Euros (EUR 125,010.-) by creating and issuing one (1) new class A share (part sociale de catégorie A) together with a total share premium in an amount of thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euros (EUR 37,499.-), one (1) new class B share (part sociale de catégorie B) together with a total share premium in an amount of thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euros (EUR 37,499.-), one (1) new class C share (part sociale de catégorie C) together with a total share premium in an amount of thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euros (EUR 37,499.-), one (1) new class D share (part sociale de catégorie D) together with a total share premium in an amount of thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euros (EUR 37,499.-), one (1) new class E share (part sociale de catégorie E) together with a total share premium in an amount of thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euros (EUR 37,499.-), one (1) new class F share (part sociale de catégorie F) together with a total share premium in an amount of thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euros (EUR 37,499.-), one (1) new class G share (part sociale de catégorie G) together with a total share premium in an amount of thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euros (EUR 37,499.-), one (1) new class H share (part sociale de catégorie H) together with a total share premium in an amount of thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euros (EUR 37,499.-), one (1) new class I share (part sociale de catégorie I) together with a total share premium in an amount of thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euros (EUR 37,499.-), and one (1) new class J share (part sociale de catégorie J) together with a total share premium in an amount of thirty-seven thousand four hundred ninety-nine Euros (EUR 37,499.-).

### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove which DECLARES to subscribe to the New Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium in an amount of three hundred seventy-four thousand nine hundred ninety Euros (EUR 374,990.-).

The person appearing declares that the New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each together with a total share premium in an aggregate amount of three hundred seventy-four thousand nine hundred ninety Euros (EUR 374,990.-) have been entirely paid up in cash by the Sole Shareholder and that the Company has from now on at its disposal the total amount of three hundred seventy-five thousand Euros (EUR 375,000.-) evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 5.1.1 of the Articles of the Company (“Share Capital - share premium -reserves”), so that it shall henceforth read as follows:

“The Company's share capital is fixed at one hundred twenty-five thousand and ten Euros (EUR 125,010.-) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) class A shares (parts sociales de catégorie A) (the “Class A Shares”), twelve thousand five hundred and one (12,501) class B shares (parts sociales de catégorie B) (the “Class B Shares”), twelve thousand five hundred and one (12,501) class C shares (parts sociales de catégorie C) (the “Class C Shares”), twelve thousand five hundred and one (12,501) class D shares (parts sociales de catégorie D) (the “Class D Shares”), twelve thousand five hundred and one (12,501) class E shares (parts sociales de catégorie E) (the “Class E Shares”), twelve thousand five hundred and one (12,501) class F shares (parts sociales de catégorie F) (the “Class F Shares”), twelve thousand five hundred and one (12,501) class G shares (parts sociales de catégorie G) (the “Class G Shares”), twelve thousand five hundred and one (12,501) class H shares (parts sociales de catégorie H) (the “Class H Shares”), twelve thousand five hundred and one (12,501) class I shares (parts sociales de catégorie I) (the “Class I Shares”), and twelve thousand five hundred and one (12,501) class J shares (parts sociales de catégorie J) (the “Class J Shares”), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le septième du mois d'octobre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

CESCO Holding S.A. SPF, une société anonyme sous la forme d'une société de gestion de patrimoine familial, régie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 183579 (l'«Associé Unique»);

Ici représentée par Melle Carmen André, Juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «SOLAS CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l.» ayant son siège social au 22 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.386 et constituée suivant acte de Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2340 page 112.274 le 1<sup>er</sup> septembre 2015 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B, douze mille

cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie D, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie E, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie F, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie G, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie H, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie I et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix Euros (EUR 10,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) à cent vingt-cinq mille dix Euros (EUR 125.010,-) par la création et l'émission d'une (1) part sociale de catégorie A avec une prime d'émission de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 37.499,-), une (1) part sociale de catégorie B avec une prime d'émission de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 37.499,-), une (1) part sociale de catégorie C avec une prime d'émission de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 37.499,-), une (1) part sociale de catégorie D avec une prime d'émission de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 37.499,-), une (1) part sociale de catégorie E avec une prime d'émission de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 37.499,-), une (1) part sociale de catégorie F avec une prime d'émission de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 37.499,-), une (1) part sociale de catégorie G avec une prime d'émission de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 37.499,-), une (1) part sociale de catégorie H avec une prime d'émission de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 37.499,-), une (1) part sociale de catégorie I avec une prime d'émission de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 37.499,-) et une (1) part sociale de catégorie J avec une prime d'émission de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 37.499,-) (les «Nouvelles Parts Sociales»);

b. Souscription et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales avec une prime d'émission par apport en numéraire de l'actuel associé unique de la Société;

c. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 5.1.1 des statuts de la Société («Capital social - prime d'émission - réserves»); et

d. Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix Euros (EUR 10,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) à cent vingt-cinq mille dix Euros (EUR 125.010,-) par la création et l'émission d'une (1) part sociale de catégorie A avec une prime d'émission de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 37.499,-), une (1) part sociale de catégorie B avec une prime d'émission de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 37.499,-), une (1) part sociale de catégorie C avec une prime d'émission de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 37.499,-), une (1) part sociale de catégorie D avec une prime d'émission de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 37.499,-), une (1) part sociale de catégorie E avec une prime d'émission de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 37.499,-), une (1) part sociale de catégorie F avec une prime d'émission de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 37.499,-), une (1) part sociale de catégorie G avec une prime d'émission de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 37.499,-), une (1) part sociale de catégorie H avec une prime d'émission de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 37.499,-), une (1) part sociale de catégorie I avec une prime d'émission de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 37.499,-) et une (1) part sociale de catégorie J avec une prime d'émission de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 37.499,-).

#### *Souscription - Paiement*

Ces faits exposés, l'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DÉCLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 374.990,-).

La partie comparante déclare que les Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune ainsi que la prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 374.990,-) ont été entièrement libérées en numéraire par l'Associé Unique et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total de trois cent soixante-quinze mille Euros (EUR 375.000,-) preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1.1. des Statuts de la Société («Capital social - prime d'émission -réserves»), qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille dix Euros (EUR 125.010,-) divisé en douze mille cinq cent-une (12.501) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), douze mille cinq cent-une (12.501) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), douze mille cinq cent-une (12.501) parts



sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), douze mille cinq cent-une (12.501) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), douze mille cinq cent-une (12.501) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), douze mille cinq cent-une (12.501) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), douze mille cinq cent-une (12.501) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), douze mille cinq cent-une (12.501) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), douze mille cinq cent-une (12.501) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), et douze mille cinq cent-une (12.501) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: C. ANDRE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 8 octobre 2015. Relation: DAC/2015/16687. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur* (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168652/217.

(150186016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

**Swiss Life Funds (Lux) Global Infrastructure Opportunities Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 177.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168656/10.

(150186119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

**PL Investments I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 11, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 189.875.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of October.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholder of PL Investments I S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 11, rue Beck, L 1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 189.875 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up on 8 August 2014 by Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 2988, page 143393 dated 17 October 2014, and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since the incorporation of the Company.

The extraordinary general meeting of the shareholder of the Company (the "Meeting") elected as chairman Me Frédéric Pelé, attorney at law, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Me Serge Rosenzweig, attorney at law, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Christophe Sieger, companies director, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

1. The name of the shareholder present at the Meeting or represented at the Meeting by proxy (the "Sole Shareholder") and the number of shares held by it are shown on an attendance list attached at the end of these minutes. This attendance list has been signed *ne varietur* with the proxy form by the Sole Shareholder represented at the Meeting by proxy, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary, and shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

2. The attendance list shows that all the 1,200,000 shares of the Company, representing the entire share capital of the Company, are present or represented at the Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been beforehand informed.

3. The agenda of the Meeting was the following:

#### *Agenda*

3.1 To amend the corporate purpose of the Company and subsequently to amend article 4 of the Company's Articles, which shall read as follows:

" **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans or advances within the limits of the law of August 10, 1915 and may enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and provide security for the performance of its obligations, the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the company in any business or venture), with or without the company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this paragraph "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

3.2 Miscellaneous.

4. The Company has not issued any bonds or notes (obligations) and therefore the Meeting can validly decide on all items of the agenda.

After careful consideration, the Meeting, declared and requested the undersigned notary to act that:

#### *Sole resolution*

The Meeting resolved to amend the corporate purpose of the Company and subsequently to amend article 4 of the Company's Articles, which shall hence read as follows:

" **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans or advances within the limits of the law of August 10, 1915 and may enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and provide security for the performance of its obligations, the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the company in any business or venture), with or without the company receiving any consideration

or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this paragraph "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

#### *Expenses*

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at about 1,600 EUR.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, whom is known to the notary, by his/her surname, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le cinq octobre.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,  
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de PL Investments I S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.875 (la "Société"), constituée par un acte de Maître Cosita Delvaux, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 2988, page 143393 le 17 octobre 2014, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la Société (l'"Assemblée") élit comme président Maître Frédéric Pelé, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme en qualité de secrétaire de séance Maître Serge Rosenzweig, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Christophe Sieger, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

1. Le nom de l'actionnaire présent ou représenté à l'Assemblée par un mandataire (l'"Actionnaire Unique") et le nombre d'actions qu'il détient est mentionné sur la liste de présence annexée à la fin de ce procès-verbal. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec la procuration par l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée par un mandataire, le notaire ainsi que le président, le scrutateur et le secrétaire, et devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec celui-ci.

2. La liste de présence montre que toutes les 1.200.000 actions de la Société représentant la totalité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Actionnaire Unique a déclaré qu'il avait été suffisamment informé de l'ordre du jour de l'Assemblée préalablement à celle-ci et que l'Assemblée peut valablement décider des points de l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

3.1 Décision de modifier l'objet social de la Société et en conséquence de modifier l'article 4 des Statuts de la Société, qui se lira comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts ou avances et conclure toute garantie ou contrat d'indemnisation ou des engagements de caution et donner des sûretés pour l'exécution de ses obligations, des obligations de et/ou pour le paiement de toute somme d'argent par toute personne (y compris toute personne morale dans laquelle la société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Affiliée") qui est un associé de la société ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la société ou toute personne morale dans laquelle une Entité Affiliée détient un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est partenaire de la société pour toute activité commerciale ou entreprise conjointe), que la société reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) ou non, et que ce soit par sûreté personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la société, propriétés, actifs ou capital social non libéré (présent et futur) ou par d'autres moyens; pour les besoins du présent paragraphe le terme "garantie" inclut toute obligation, de quelque nature que ce soit, de payer, d'exécuter, de fournir des fonds pour le paiement ou l'exécution de, la garantie contre les conséquences de tout défaut de paiement présent ou futur, ou se porter fort, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

### 3.2 Divers.

4. La Société n'a pas émis d'obligations ou titres de créances et peut ainsi valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

Après délibération attentive, l'Assemblée a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter que:

#### *Résolution unique*

L'Assemblée a décidé de modifier l'objet social de la Société et en conséquence de modifier l'article 4 des Statuts de la Société, qui se lira comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts ou avances et conclure toute garantie ou contrat d'indemnisation ou des engagements de caution et donner des sûretés pour l'exécution de ses obligations, des obligations de et/ou pour le paiement de toute somme d'argent par toute personne (y compris toute personne morale dans laquelle la société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Affiliée") qui est un associé de la société ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la société ou toute personne morale dans laquelle une Entité Affiliée détient un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est partenaire de la société pour toute activité commerciale ou entreprise conjointe), que la société reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) ou non, et que ce soit par sûreté personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la société, propriétés, actifs ou capital social non libéré (présent et futur) ou par d'autres moyens; pour les besoins du présent paragraphe le terme "garantie" inclut toute obligation, de quelque nature que ce soit, de payer, d'exécuter, de fournir des fonds pour le paiement ou l'exécution de, la garantie contre les conséquences de tout défaut de paiement présent ou futur, ou se porter fort, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

#### *Frais*

Les dépenses, rémunérations ou charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à 1.600 EUR,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire son nom, nom chrétien, statuts civil et résidence, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Signé: F. PELE, S. ROSENZWEIG, C. SIEGER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 07 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015169180/195.

(150186540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

---

**Samsonite International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168657/10.

(150186196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

---

**SES Astra, Société Anonyme.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 22.589.

EXTRAIT

Suite à la résolution de l'actionnaire unique de la société en date du 1<sup>er</sup> août 2015, l'actionnaire prend note de la démission de Monsieur Gerson Souto, Administrateur, avec effet au 31 juillet 2015.

Monsieur Christophe De Hauwer, avec adresse professionnelle au 4 Rooseveltplantsoen, 2517 KR La Haye, Pays-Bas, a été nommé Administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> août 2015. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 13 octobre 2015.

Pierre Margue

*Vice-Président, Legal Services Corporate and Finance*

Référence de publication: 2015168662/17.

(150186268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

---

**Weatherford European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 65.437.750,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.992.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015*

1. Monsieur Peter LOVASZ a démissionné de son mandat de gérante de la catégorie A.

2. Monsieur Philippe S. GROSLIN, administrateur de sociétés, né à Vichy (France), le 28 janvier 1972, demeurant professionnellement à Chalchrain 16, 6351 Oberaegri (Suisse), a été nommé comme gérant de la catégorie A pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Weatherford European Holdings (Luxembourg) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015168715/17.

(150186120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

---



**SIA Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SIA Holding Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 174.088.

In the year two thousand and fifteen, on the seven day of October.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

SIA Partners SAS, a company incorporated and existing under the French laws, registered with the French register under number 423 507 730, having its registered office at 18, boulevard Montmartre, F-75009 Paris, France (the Sole Shareholder), here represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, with professional address in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 5<sup>th</sup>, 2015.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to state that:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of SIA Holding Luxembourg S.à r.l. (hereinafter, the Company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 174.088. The Company has been incorporated on December 21<sup>st</sup>, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 22<sup>nd</sup>, 2013 under the number 447. The articles of association of the Company have not yet been amended since the date of incorporation of the Company;

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “SIA Holding Luxembourg S.à r.l.” to “SIA Partners Luxembourg S.à r.l.”.

*Second resolution*

Further to the above resolution, article 4 of the Company’s articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The Company shall bear the name “SIA Partners Luxembourg S.à r.l.».

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to modify the corporate object of the Company and to amend article 2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

« **Art. 2.** The purpose of the Company is, in Luxembourg or abroad, to provide any consulting services to the Luxembourgish or foreign companies, especially in terms of information systems, telecommunications and management.

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any operations or enterprises in whatever form, that may be directly or indirectly linked to the corporate purpose through the creation of new companies, contributions, commissions, subscription or purchase of securities or social rights, merger, alliance, joint-ventures or economic interest group and by any other way whatsoever and in any form used in Luxembourg and abroad.

In general, the Company may likewise carry out any commercial, financial, industrial, personal, movable or real estate transactions, which are directly or indirectly related to any of the above-mentioned corporate purposes or which may favor their achievements.

To achieve this object, the Company may create, acquire, sell, exchange, take or lease, with or without promise of sale, manage and operate directly or indirectly, all industrial and commercial establishments, all of any premises, all furnishings and equipment.

The Company may obtain or acquire any patents, licenses, processes and trademarks, exploit them, sell or provide, grant all operating licenses in all countries.

The Company may act directly or indirectly on its behalf or for third parties and either alone or in combination, participation or company, with any other enterprises or persons and carry out, directly or indirectly in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever, the operations falling within its object.

It may take, in whatever form, participating interests in all companies or enterprises, in Luxembourg and abroad, having a similar object or likely to develop his own business.

### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand Euro (EUR 1000.-).

### *Declaration*

The undersigned Notary who understands and speaks English stated herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, represented as here above stated, it signed together with the Notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sept du mois d'octobre.

Par devant, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU:

SIA Partners SAS, une société de droit français, enregistrée sous le numéro 423 507 730, ayant son siège au 18, boulevard Montmartre, F-75009 Paris, France (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donné le 5 octobre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé détient toutes les parts sociales dans le capital social de SIA Holding Luxembourg S.à r.l. (ci-après, la Société), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille six cent Euros (EUR 12.600,-) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 174.088. La Société a été constituée le 21 décembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 447 du 22 février 2013. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de "SIA Holding Luxembourg S.à r.l." en "SIA Partners Luxembourg S.à r.l."

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination "SIA Partners Luxembourg S.à r.l." ».

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la société et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger, toutes prestations de conseils aux entreprises luxembourgeoises ou étrangères notamment en matière de système d'information, de télécommunication et de management.

La Société pourra réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute opération ou toute entreprise, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social par la création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandes, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou groupement d'intérêt économique et par tous autres moyens et sous toutes formes utilisées au Luxembourg et à l'étranger.

En général, la Société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, à l'un des objets précités ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Pour réaliser cet objet, la Société pourra créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels ou commerciaux, tous locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériel.

La Société pourra obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays.

La Société pourra agir, directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, directement ou indirectement au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

Elle pourra prendre, sous quelque forme que ce soit, toute prise de participations, dans toutes sociétés ou entreprises, au Luxembourg ou à l'étranger, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

#### *Estimation des frais*

Le montant des honoraires et charges en rapport avec le présent acte sont estimés à approximativement 1.000,- EUR.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a déclaré par la présente que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte notarié a été rédigé à Junglinster à la date indiquée au début du présent document,

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 octobre 2015. Relation GAC/2015/8622. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015168667/129.

(150186140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

---

**SIA Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SIA Holding Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.088.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 octobre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015168668/11.

(150186147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

---

**Crossworlds Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1938 Luxembourg, 27, rue Nicolas Liez.

R.C.S. Luxembourg B 200.650.

---

#### STATUTS

L'an deux mille quinze, le treize octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Madame Tamara CAIANI, administratrice de société, née à Thionville (France), le 9 juin 1978, demeurant à L-1938 Luxembourg, 27, rue Nicolas Liez.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Crossworlds Solutions S.à r.l., (ci-après la Société").

**Art. 3.** La société a pour objet la prestation de services administratifs en général, non spécialement réglementés.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La société a également pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de même que la promotion immobilière.

La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de trois cent soixante-quinze euros (375,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Madame Tamara CAIANI, prénommée, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Constataion*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-1938 Luxembourg, 27, Rue Nicolas Liez.
  - 2.- Madame Tamara CAIANI, administratrice de société, née à Thionville (France), le 9 juin 1978, demeurant à L-1938 Luxembourg, 27, rue Nicolas Liez, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
  - 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Tamara CAIANI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 octobre 2015. Relation GAC/2015/8683. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015168868/130.

(150186623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

---

**Travelplace S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 177.465.

L'an deux mil quinze, le six octobre,

par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

se réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société «Travelplace S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 9-11, Rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 177465, constituée en date du 22 mai 2013 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1643 du 10 juillet 2013, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 26 mars 2015 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1450 du 9 juin 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie JACQUET, employée à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Amélie POULET-MERGLE, employée à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination de ADT Services S.à.r.l., ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 1.073.697 (six cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept) actions de classe A et 20 (vingt) actions de classe B d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, toutes émises sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

ADT Services, une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2562 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg, R.C.S. Luxembourg B194890.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. JACQUET, A. POULET-MERGLE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32267. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015168687/68.

(150185784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

#### **Talk finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 88.106.

Il résulte d'une convention du 7 octobre 2015 que:

Monsieur Martial MERNIER, demeurant professionnellement à L-8308 CAPELLEN, 83, Parc d'activités, a restitué 41 parts sociales à Monsieur Stéphane DIDIER, demeurant professionnellement à L-8308 CAPELLEN, 83, Parc d'activités avec effet au 7 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015168689/14.

(150186002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

#### **H.I.G. Luxembourg Holdings 46 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.603.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of September.

Before us Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri Helinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

#### **THERE APPEARED:**

H.I.G. Luxembourg Holdings 47 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 185.604,

here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the shareholder (the "Sole Shareholder") of H.I.G. Luxembourg Holdings 46 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 185.603 incorporated pursuant

to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 11 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 May 2014 under number 1371 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolution:

#### *Agenda*

1. Reduction of the par value of the Company's shares from its current amount of one euro (EUR 1) per share to one cent (EUR 0.01) per share;
2. Full restatement of the articles of association of the Company (without amendment of the Company's corporate purpose); and
3. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder decides to reduce the par value of the Company's shares from its current amount of one euro (EUR 1) per share to one cent (EUR 0.01) per share and consequently approves the resulting increase of the number of shares of the Company from twelve thousand five hundred (12,500) shares to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

#### **"Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "H.I.G. Luxembourg Holdings 46 S.à r.l."

**Art. 3.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares of EUR 0.01 (one cent) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

**Art. 11.** As long as the Investor (or an Affiliate of HIG Capital) is a Shareholder, the Minority Shareholder shall not be entitled to sell, directly or indirectly, either alone or in concert, any participation in the Company to a third party except with the prior written consent of the Investor.

**Art. 12.** Any Person who shall acquire Shares from a Shareholder shall do so subject to all of the terms, conditions and restrictions set forth in a Shareholder's Agreement (if any) and any Transfer of Shares to any such Person shall be subject to the adherence of such Person to any Shareholder's Agreement (if any) in the form set out therein.

**Art. 13.** Any Transfer of Shares which is not in conformity with a Shareholder's Agreement (if any) shall be null and void and shall not be enforceable vis-à-vis the Company and its Shareholders. The Company shall refuse to register in the Shareholders' register any Transfer of Shares which is not in conformity with a Shareholder's Agreement (if any).

**Art. 14.** If at any time the Investor intends to Transfer Shares to a third party, the Investor may require the Minority Shareholder (the "Dragged Shareholder") to Transfer the same pro rata part of its Shares on the same terms and conditions (including but not limited to warranties and covenants) as the sale by the Investor (the "Drag-along Right").

**Art. 15.** If the Investor wants to exercise the Drag-along right, it shall issue a notice in writing (a "Drag Notice") to the Dragged Shareholder, at least containing (i) the number of Shares which they intend to Transfer, (ii) the name and address of the Candidate-Transferee and of the person(s) ultimately controlling the Candidate-Transferee, (iii) the cash price offered per Company Share by the Candidate-Transferee, including a calculation from which it results that the conditions for the exercise of the Drag-along Right are met, and timing of payment hereof, and (iv) all other terms and conditions of the planned Transfer.

The Transfer of Shares resulting from the exercise of the Drag-along Right shall be registered in the Company's Shareholder's register by any manager of the Company.

**Art. 16.** If at any time the Investor intends to Transfer any Shares to a third party, it shall promptly give notice in writing (a "Transfer Notice") to the Minority Shareholder, at least containing (i) the number of Shares which it intends to Transfer, (ii) the name and address of the Candidate-Transferee and of the person(s) ultimately controlling the Candidate-Transferee, (iii) the cash price offered per Company Share by the Candidate-Transferee, and timing of payment hereof, and (iv) all other terms and conditions of the planned Transfer.

**Art. 17.** the Minority Shareholder will have the right to Transfer the same pro rata part of its Shares on the same terms and conditions (including but not limited to warranties and covenants) as specified in the Transfer Notice, by giving a written notice to the Investor of the decision to exercise the said right (a "Tag Notice") within ten (10) Business Days of the receipt by the Minority Shareholder of the Transfer Notice.

### Management

**Art. 18.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board may subdelegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 19.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 20.** Managers decisions are taken by meeting of the Board. The Board shall meet upon call by any manager. The meetings of the Board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to managers and the Observer twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. In case notice has been waived by the managers in accordance with this Article, the Observer shall be notified of the relevant meeting of the Board as soon as practicable after notice has been waived by the managers. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board which has been communicated to all managers and the Observer.

Any member of the Board may waive any notice required in connection, with any meeting of the Board, which waiver shall be in writing signed by such manager.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

The Minority Shareholder shall have the right to elect to act as an observer (the "Observer") at any meeting of the Board by way of written notice delivered to the Company by registered letter (in all cases to be confirmed by e-mail to the managers of the Company).

### Shareholders decisions

**Art. 21.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 22.** Subject to higher standards of approval set forth in a Shareholder's Agreement (if any) or provided for by mandatory provisions of the Companies Law, any resolution of the general meeting of Shareholders are validly adopted when taken by Shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.



However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the Companies Law.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 23.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>. At least one meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg in each financial year of the Company.

**Art. 24.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 25.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 26.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law. The Company's accounts shall be prepared by a reputable international accounting firm.

Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

Upon recommendation of the Board, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company (subject to anything to the contrary set out in a Shareholder's Agreement (if any)).

### **Interim dividend**

**Art. 27.** Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the Board or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the Board or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 28.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Definitions**

**Art. 9.** Capitalized terms not otherwise defined herein shall have the meaning given to such terms as follows:

"Affiliate" of any Person means any other Person that, directly or indirectly, controls or is controlled by, or is under common control with, such Person. For the purpose of this definition, "control" and the correlative meanings of the terms "controlled by" and "under common control with" means the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a Person, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise, including the holding of more than 50% of the voting stock of a Person or having the legal or de facto right to appoint a majority of the members of the board of directors or a similar corporate body of a Person.

"Board" means the board of Managers (conseil de gérance) of the Company as constituted from time to time.

“Business Day” means any day on which banking institutions in Luxembourg are open for the conduct of general banking business. If any time period set forth in a Shareholder’s Agreement shall expire on a day that is not a Business Day, such time period shall be automatically extended to the first Business Day immediately following the non-Business Day on which such time period would otherwise expire.

“Candidate-Transferee” means a proposed transferee of Shares under articles fifteen and sixteen.

“Companies Law” means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

“Company” means H.I.G. Luxembourg Holdings 46 S.à r.l.

“Shares” means the shares of the Company issued as of the date hereof and from time to time hereafter, independently of the class to which they belong.

“Drag Notice” has the meaning given in Article fifteen.

“Drag-along Right” has the meaning given in Article fourteen.

“Dragged Shareholder” has the meaning given in Article fourteen.

“HIG Capital” means H.I.G. Capital, LLC, a company established under the laws of the United States of America, having its registered seat at 1450 Brickwell Avenue, 31<sup>st</sup> Floor, Miami, FL 33131, United States of America.

“Investor” means H.I.G. Luxembourg Holdings 47 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.604.

“Minority Shareholder” means Maillis Management S.C.S., a common limited partnership (société en commandite simple) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1855 Luxembourg.

“Observer” has the meaning given in Article twenty.

“Person” means an individual, a corporation, association, limited liability company, limited liability partnership, partnership, estate, trust, unincorporated organization or a government or any agency or political subdivision thereof.

“Shareholders” means the shareholders of the Company and any person to whom shares of the Company are transferred in accordance with any Shareholders’ Agreement from time to time and “Shareholder” means anyone of them.

“Shareholders’ Agreement” means any agreement entered into between the shareholders of the Company in respect of the Company from time to time.

“Transfer” means any transaction whereby all or part of ownership is (directly or indirectly) transferred, including (without limitation) a sale, exchange, donation, contribution, merger, certification, de-certification, spin-off or transfer of undertaking, transfer of the economic benefit or voting rights attached to the securities, transfer of control over a vehicle by means of which the securities are held, any granting of a pledge or a right of usufruct (usufruit), or an option to purchase or otherwise dispose of securities or the disposing of securities in any other manner, including by reason of universal transfer (transfert à titre universel).

“Tag Notice” has the meaning given in Article seventeen.

“Transfer Notice” has the meaning given in Article sixteen.

### **Applicable law**

**Art. 30.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.”

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le vingt-huit septembre.

Par-devant nous, Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

H.I.G. Luxembourg Holdings 47 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.604,

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de H.I.G. Luxembourg Holdings 46 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.603, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 11 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 mai 2014 sous le numéro 1371 (ci-après la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de son montant actuel d'un euro (EUR 1) par part sociale à un centime (EUR 0,01) par part sociale;
2. Refonte totale des statuts de la Société (sans changement de l'objet social de la Société); et
3. Divers

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de son montant actuel d'un euro (EUR 1) par part sociale à un centime (EUR 0,01) par part sociale et par conséquence approuve l'augmentation du nombre de parts sociales de la Société de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier et de reformuler les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

#### **«Nom - Siège social - Objet - Durée»**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par la présente il est formé une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment les lois du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, et les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut se joindre à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les actionnaires suivants peuvent adopter les mesures appropriées pour rétablir le caractère unipersonnel de la Société. Tant que la Société demeure avec un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 2.** Le nom de la Société est «H.I.G. Luxembourg Holdings 46 S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans les autres entités commerciales des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, garanties, billets et autres titres de toute nature, et de la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés et exercer son activité par le biais des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de garanties. D'une manière générale elle peut prêter assistance (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de ses fins.

Enfin, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres, liés directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société a son siège social dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune par décision du Conseil.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg et à l'étranger.

Dans le cas où la gestion détermine que des développements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires qui pourrait interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et des personnes à l'étranger ont eu lieu ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires ne doivent avoir aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à toutes les parties intéressées par la gestion de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** La durée de la Société ne prend pas fin par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité d'un actionnaire.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, dans des circonstances, exiger le scellement des actifs et des documents de la Société, ni interférer en aucune manière dans l'administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits consulter les états financiers et les décisions des réunions

### Capital - Actions

**Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) actions de EUR 0,01 (un centime) chacune.

**Art. 9.** Chaque action confère un droit de vote identique au moment de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les actions sont librement cessibles entre les actionnaires.

Les actions ne peuvent être cédées inter vivos à des non-actionnaires à moins que les membres représentant au moins trois quarts du capital social aient donné leur accord à une assemblée générale.

Autrement, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'entre elles.

**Art. 11.** Tant que l'Investisseur (ou un membre de HIG Capital) est un actionnaire, l'Actionnaire Minoritaire ne doit pas être autorisé à vendre, directement ou indirectement, seul ou de concert, toute participation dans la Société à un tiers, sauf avec le consentement écrit préalable de l'Investisseur.

**Art. 12.** Toute Personne qui doit acquérir des Actions d'un Actionnaire doit faire l'objet de tous les termes, conditions et restrictions énoncées dans le Pacte d'Actionnaires (le cas échéant) et tout Transfert d'Actions à une telle personne est soumis à l'adhésion de cette personne au Pacte d'Actionnaires (le cas échéant) sous la forme qui y est énoncée.

**Art. 13.** Tout Transfert d'Actions n'est pas en conformité Pacte d'Actionnaires (le cas échéant) sera nul et non avvenu et ne sera pas exécutoire vis-à-vis de la Société et de ses Actionnaires. La Société doit refuser d'enregistrer dans le registre des Actionnaires tout Transfert d'Actions qui n'est pas en conformité avec le Pacte d'Actionnaires (le cas échéant).

**Art. 14.** Si à tout moment, l'Investisseur a l'intention de Transférer des Actions à un tiers, l'Investisseur peut exiger que l'Actionnaire Minoritaire (la «Actionnaire Forcé») pour transférer la même partie au pro rata de ses Actions sous les mêmes termes et conditions (y compris mais non limité aux garanties et engagements) que la vente par l'Investisseur (le «Droit d'Entraînement»).

**Art. 15.** Si l'Investisseur veut exercer le Droit d'Entraînement, il doit délivrer un avis par écrit (un «Avis d'Entraînement») à l'Actionnaire Forcé, contenant au moins (i) le nombre d'actions dont ils ont l'intention de transférer, (ii) le nom et l'adresse du Candidat-Cessionnaire et de la/des personne(s) finalement contrôlant le Candidat-Cessionnaire, (iii) le prix au comptant offert par Action par le Candidat-Cessionnaire, y compris un calcul à partir duquel il résulte que les conditions de l'exercice du Droit d'Entraînement sont remplies, et le calendrier de paiement des présentes, et (iv) tous les autres termes et conditions de la Cession projetée.

Le transfert des actions résultant de l'exercice du Droit d'Entraînement doit être inscrit dans le registre des Actionnaires de la Société par tout gérant de la Société.

**Art. 16.** Si à tout moment, l'Investisseur a l'intention de transférer des actions à un tiers, il doit en aviser aussitôt par écrit (un «Avis de Transfert») à l'Actionnaire Minoritaire, contenant au moins (i) le nombre d'actions dont il a l'intention de Transfert, (ii) le nom et l'adresse du Candidat-Cessionnaire et de la/des personne(s) finalement contrôlant le Candidat-Cessionnaire, (iii) le prix au comptant offert par Action par le Candidat-Cessionnaire, et le calendrier de paiement des présentes, et (iv) tous les autres termes et conditions de la Cession projetée.

**Art. 17.** L'Actionnaire Minoritaire aura le droit de transférer la même partie au pro rata de ses actions aux mêmes termes et conditions (y compris mais non limité aux garanties et engagements) comme indiqué dans l'Avis de Transfert, en donnant un avis écrit à l'Investisseur de la décision d'exercer ce droit (un «Avis de Sortie») dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception par l'Actionnaire Minoritaire de l'avis de Transfert.

### Gestion

**Art. 18.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Dans ce cas, les gestionnaires seront nommés en tant que gérant de classe A ou gérant de classe B. Le(s) gestionnaire(s) n'ont pas besoin d'être des actionnaires. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires titulaires de la majorité des voix.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes aux objets de la Société et à condition que les termes de cet article aient été respecté.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de cet agent, la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance se tiendront valablement à condition que la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du Conseil sont adoptées par la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation d'équipements de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée à condition que chaque membre participant du Conseil est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres membres qui participent ou non à l'aide de cette technologie, et chaque membre participant du Conseil doit être réputé présent et sera autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés à une date ultérieure, en plus ou à la place des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 19.** Un gérant ne contracte en sa fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il est seul responsable de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses, dommages, coûts et indemnités raisonnables engagés par lui dans le cadre de toute action, poursuite ou procédure à laquelle il peut être mis en cause en raison de son être ou pour avoir été un gestionnaire de la Société, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancier et par laquelle il n'a pas droit à être indemnisé, sauf en ce qui concerne des questions pour lesquelles il serait finalement condamné à une telle action, poursuite ou procédure d'être responsable de négligence grave ou de faute; dans le cas d'un règlement, une indemnisation sera versée uniquement en rapport avec les matières couvertes par le règlement, et seulement dans le cas où la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation qui précède ne doit pas exclure d'autres droits auxquels il peut prétendre.

**Art. 20.** Les décisions des gérants sont prises en réunion du Conseil. Le Conseil se réunit sur convocation de tout gestionnaire. Les réunions du Conseil se tiennent au siège social de la Société, sauf indication contraire dans l'avis de réunion.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gestionnaires et à l'Observateur vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons d'une telle urgence doivent être mentionnés dans l'avis. Cet avis peut être omis dans le cas d'assentiment de chaque gérant par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, une copie de ce document signé étant une preuve suffisante. Dans le cas où l'avis a été levé par les gestionnaires conformément au présent article, l'Observateur doit être informé de la réunion du Conseil pertinent dès que possible après que le préavis a été levé par les gestionnaires. Aucun préavis ne sera requis pour une réunion du Conseil qui se tiendra à un moment et un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil qui a été communiquée à tous les gestionnaires et à l'Observateur.

Tout membre du Conseil peut renoncer à tout avis requis en relation avec une réunion du Conseil, dont la renonciation doit être écrite et signée par ce gérant.

Tout gérant peut agir à toute réunion des gestionnaires en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions adoptées lors de la réunion des gestionnaires.

Dans de tels cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

L'actionnaire Minoritaire aura le droit de choisir d'agir à titre d'observateur (l'«Observateur») à toute réunion du Conseil par voie d'avis écrit remis à la Société par lettre recommandée (dans tous les cas à être confirmée par e-mail aux gestionnaires de la Société).

### Décisions des actionnaires

**Art. 21.** Les décisions des Actionnaires sont prises par les assemblées générales des actionnaires.

Toutefois, la tenue de la réunion n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, la gestion peut décider que chaque actionnaire recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulé par écrit, transmis par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie.

**Art. 22.** Soumis à des normes plus élevées de l'approbation énoncées dans le Pacte des Actionnaires (le cas échéant) ou prévu par les dispositions impératives de la Loi sur les Sociétés, une résolution de l'assemblée générale des est sont valablement adoptée lorsqu'elle est prise par les Actionnaires représentant plus de la moitié du capital.



Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion, les Actionnaires sont immédiatement convoqués par lettre recommandée à une deuxième réunion.

Lors de cette deuxième réunion, les décisions seront prises à la majorité des Actionnaires votant quelle que soit la majorité du capital représenté.

Cependant, les décisions concernant une modification des statuts doivent être prises par un vote à la majorité des Actionnaires représentant les trois quarts du capital.

Chaque réunion se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que les gérants déterminent de temps en temps.

Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée des actionnaires par les dispositions de la Section XII de la Loi sur les Sociétés.

En conséquence, toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs des gérants sont prises par l'actionnaire unique.

#### **Année fiscale - Bilan**

**Art. 23.** L'exercice de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre. Au moins une réunion des Actionnaires se tiendra à Luxembourg de chaque année fiscale de la Société.

**Art. 24.** Chaque année, le 31 décembre, la gestion dressera le bilan qui contiendra un enregistrement des propriétés de la Société avec ses dettes et obligations et être accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous ses engagements et les dettes du/des gérant(s) envers la Société.

Dans le même temps, la direction préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des actionnaires avec le bilan.

**Art. 25.** Chaque actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 26.** À la fin de chaque exercice financier, les comptes sont arrêtés et le Conseil dresse un inventaire des actifs et des passifs de la Société, le bilan et les comptes de profits et pertes conformément à la Loi. Les comptes de la Société seront préparés par un cabinet de renom de la comptabilité internationale.

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) au moins doivent être affectés à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire dès que le montant total de cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Les sommes allouées à une réserve de la Société par un actionnaire peut également être attribuée à la réserve légale si l'actionnaire accepte cette attribution.

En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle ne dépasse pas dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du Conseil, l'assemblée générale des actionnaires décide de la façon dont le reste des bénéfices de la Société doivent être utilisés en conformité avec la Loi et les présents statuts.

Les distributions doivent être faites aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société (sous réserve de toute disposition contraire prévue dans le Pacte d'Actionnaires (le cas échéant)).

#### **Dividende intermédiaire**

**Art. 27.** Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf ans, l'assemblée générale des actionnaires de la Société, par la majorité prévue par la Loi pour le paiement de dividende, sur proposition du Conseil ou du gérant unique (selon le cas), peuvent décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice en cours, sur la base d'une déclaration provisoire récente de comptes établis par le Conseil ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et montrant que des réserves suffisantes sont disponibles pour distribution, il étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, et des bénéfices reportés et des sommes prélevées sur les réserves disponibles à cet effet, moins les pertes reportées et les sommes à allouer à la réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

#### **Liquidation**

**Art. 28.** La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Lorsque la liquidation de la Société est terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus de la Société.

#### **Définitions**

**Art. 29.** Les termes spécifiques non définis aux présentes ont le sens donné à ces termes comme suit:

«Affilié» de toute Personne désigne toute autre Personne qui, directement ou indirectement, contrôle ou est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec cette Personne. Aux fins de cette définition, «contrôle» et les significations corrélées.

latives des termes «contrôlé par» et «sous contrôle commun avec» signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou de causer la direction de la gestion et des politiques d'une personne, que ce soit par la propriété de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement, y compris la tenue de plus de 50% des droits de vote d'une personne ou d'avoir le juridique ou le droit de facto de nommer la majorité des membres du conseil d'administration ou une personne morale similaire d'une Personne.

«Conseil» désigne le Conseil de Gérance de la Société tel que constitué à l'occasion.

«Jour ouvrable» désigne un jour où les institutions bancaires sont ouvertes au Luxembourg pour la conduite des activités bancaires générales. Si une période de temps défini dans le Pacte d'Actionnaires expire un jour qui est pas un jour ouvrable, cette période de temps sera automatiquement prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant immédiatement le jour non ouvrable à laquelle ces périodes de temps serait autrement expiré.

«Candidat Cessionnaire» désigne un cessionnaire proposé d'Actions en vertu des articles quinze et seize.

«Loi sur les Sociétés» désigne la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

«Société» désigne H.I.G. Luxembourg Holdings 46 S.AR.L.

«Avis de Transfert» a le sens donné à l'Article quinze.

«Avis d'Entraînement» a le sens donné à l'Article quatorze.

«Actionnaire Forcé» a le sens donné à l'Article quatorze.

«HIG Capital» signifie H.I.G. Capital, LLC, une société établie en vertu des lois des États-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1450 Brickwell Avenue, 31e étage, Miami, FL 33131, États-Unis d'Amérique.

«Investisseur» signifie H.I.G. Luxembourg Holdings 47 S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185,604.

«Actionnaire Minoritaire» signifie Maillis Management S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1855 Luxembourg.

«Observateur» a le sens donné à l'Article vingt.

«Personne» désigne un individu, une société, association, société à responsabilité limitée, un partenariat à responsabilité limitée, un partenariat, une succession, une fiducie, une organisation non constituée en société ou un gouvernement ou tout organisme ou subdivision politique de celui-ci.

«Actionnaires» désigne les actionnaires de la Société et de toute personne à laquelle les actions de la Société sont transférées conformément à tout Pacte d'Actionnaires de temps en temps et «actionnaire» signifie quelqu'un d'entre eux.

«Pacte d'Actionnaires» signifie tout accord conclu entre les actionnaires de la Société à l'égard de la Société de temps à autre.

«Transfert», désigne toute opération par laquelle tout ou partie de la propriété est (directement ou indirectement) transférée, y compris (sans limitation) une vente, échange, donation, apport, de fusion, de la certification, de-certification, spin-off ou de transfert d'entreprise, transfert des prestations ou des droits de vote économiques attachés aux valeurs mobilières, le transfert de contrôle sur un véhicule au moyen de laquelle les titres sont détenus, l'octroi éventuel d'un nantissement ou un droit d'usufruit, ou une option d'achat ou d'en disposer autrement de titres ou de l'aliénation de titres de toute autre manière, y compris en raison de transfert à titre universel.

«Avis de Sortie» a le sens donné à l'Article dix-sept.

«Avis de Transfert» a le sens donné à l'Article dix-huit.

### Loi applicable

**Art. 30.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont applicables dans la mesure où ces Statuts ne prévoient pas le contraire.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31672. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169007/566.

(150186974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

**Techprint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone d'Activité Zare (Ilôt Est).  
R.C.S. Luxembourg B 30.138.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 03 juin 2015*

L'assemblée générale ordinaire de TECHPRINT S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Sont réélus réviseurs d'entreprises pour une durée de 1 ans les sociétés:

- FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

83, rue de la Libération

L-5969 ITZIG

- H.R.T. REVISION S.A.

163, rue du Kiem

L-8030 STRASSEN

Itzig, le 13 octobre 2015.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE ATTEN, SADIKU & ASSOCIES S.A R.L.

Référence de publication: 2015168691/19.

(150185740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

---

**Poyang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 52.500,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.832.

—  
*Extrait de décision de l'associé unique prise au Luxembourg le 30 Septembre 2015*

L'associé unique décide de vendre et transférer à la société Nordic Capital VIII Limited, enregistrée selon les lois de Jersey sous le numéro 110519 et ayant son siège social à 26 Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA, îles Anglo-Normandes et réglementés par la Commission des Services Financiers de Jersey avec le numéro de règlement FSB2026, agissant en sa qualité de commandité de Nordic Capital VIII Alpha LP, une société en commandite constituée en vertu des lois de Jersey, dont le siège social est au 26 Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA, îles Anglo-Normandes, enregistrés auprès du Registre des Sociétés JFSC sous le numéro 1 472 et réglementés par la Jersey Financial Services Commission et Nordic Capital VIII Beta LP, une société en commandite constituée en vertu des lois de Jersey, dont le siège social est au 26 Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA, îles Anglo-Normandes, enregistrés auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 1473 JFSC et réglementés par la Jersey Financial Services Commission les parts suivantes détenues dans la société:

- 250 parts sociales ordinaires;
- 100 parts sociales préférentielles de Classe A;
- 100 parts sociales préférentielles de Classe B;
- 100 parts sociales préférentielles de Classe C;
- 100 parts sociales préférentielles de Classe D;
- 100 parts sociales préférentielles de Classe E;
- 100 parts sociales préférentielles de Classe F;
- 100 parts sociales préférentielles de Classe G;
- 100 parts sociales préférentielles de Classe H;

—  
*Extrait de décision de l'associé unique prise au Luxembourg le 9 Octobre 2015*

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Klas Tikkanen, née le 7 décembre 1970 à Storkyrkop, Suède, ayant son adresse personnelle au 10, Bielkevägen, 182 63 Djursholm, Suède en tant que gérante de classe A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Poyang S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015169172/35.

(150187025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

---

**Versailles, Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 181.714.

—

*Extrait des décisions de l'associé unique de la Société prises par écrit le 29 septembre 2015*

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté les démissions de Gunter Graw et Olivier Cagioulis de leurs fonctions de gérants de la Société et a décidé de nommer en tant que gérants de la Société, avec effet au 17 septembre 2015 et pour une durée indéterminée, Robert McGregor, dont l'adresse professionnelle est Waters Edge, Reading Road South, Fleet Hampshire, GU52 7SB, Royaume-Uni, et Luc Sünnen, dont l'adresse professionnelle est au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence de ce qui précède, en date du 17 septembre 2015, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Robert McGregor, gérant; et

- Luc Sünnen, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Versailles*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015168708/21.

(150185776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

---

**Weatherford HCC Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.852.

—

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015*

1. Monsieur Peter LOVASZ a démissionné de son mandat de gérante de la catégorie A avec effet au 31 juillet 2015.

2. Monsieur Philippe S. GROSLIN, administrateur de sociétés, né à Vichy (France), le 28 janvier 1972, demeurant professionnellement à Chalchrain 16, 6351 Oberaegri (Suisse), a été nommé comme gérant de la catégorie A pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Weatherford HCC Holdings (Luxembourg) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015168716/17.

(150186204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

---

**panem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 18, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 182.902.

—

*Auszug aus der Beschlussfassung des alleinigen Gesellschafters vom 12. Oktober 2015*

- Der Sitz der Gesellschaft wird von der 31, Op der Heckmill, L-6783 Grevenmacher an die 18, op der Heckmill, L-6783 Grevenmacher verlegt.

panem AG

Kaiserstraße 18

55116 Mainz

Unterschrift

*Der Gesellschafter*

Référence de publication: 2015168750/16.

(150187035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

**Screenfox S.A., SPF, Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 166.747.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168658/10.

(150186332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

---

**Murano Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 179.619.

—  
EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 5 octobre 2015 que la société CRYSTAL PARTNERS LUX HOLDING COMPANY LIMITED, société à responsabilité limitée transfère:

- 6,250 parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société European Healthcare Partners S.C.S., une société en commandite simple, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B200381, ayant son siège social au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 8 octobre 2015 que la société CRYSTAL PARTNERS LUX HOLDING COMPANY LIMITED, société à responsabilité limitée transfère:

- 6,250 parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société Aspern Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B186919, ayant son siège social au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168487/21.

(150186255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

---

**Remco (Luxembourg) Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 187.777.

—  
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 9 septembre 2015, il résulte que:

- La société Project Services Limited dont le siège social est établi à Finsgate 5-7 Cranwood Street, EC1V 9EE, Londres, Royaume-Uni et enregistrée au Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 6982531, a été nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de European Audit Sàrl avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

*Pour Remco (Luxembourg) Holding SA*

Référence de publication: 2015168613/14.

(150186161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

---